



## « Colos apprenantes » : Parents, cet été, offrez des vacances à vos enfants

Les enfants qui du fait de la période de confinement ont été en rupture avec l'école, peuvent, **gratuitement pour leur famille**, partir en colos cet été.

Les publics concernés sont les enfants des familles isolées ou monoparentales ou en situation socio-économique précaire, les enfants en situation de handicap, les enfants ayant perdu le lien avec l'école, les enfants de familles n'ayant pas de connexion internet suffisante.

Familles, si vous n'avez pas trouvé d'interlocuteur (mairie, association) qui localement pouvait attester de votre éligibilité au dispositif « Colos apprenantes », la JPA (Jeunesse au Plein Air) a conventionné avec le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, pour étudier la situation des familles, s'assurer de leur éligibilité et effectuer le paiement de l'aide pour les familles (2000 enfants seront concernés) auprès des structures organisatrices .

Vous devez faire votre demande en ligne sur le site de la JPA : <http://www.jpa.asso.fr/colos-apprenantes/>

Une fois l'attestation d'éligibilité obtenue, vous pouvez ensuite inscrire votre enfant auprès de l'organisateur en fournissant cette attestation. Certains organisateurs prennent en charge les frais de déplacement. N'hésitez-pas à poser la question.

Vous trouverez sur le support d'information, **Vacances Apprenantes – Plateforme JPA pour étudier l'éligibilité au dispositif « Colos Apprenantes »**, les démarches à effectuer par les familles et les organisateurs.

La liste des séjours en colos apprenantes est disponible sous le lien <https://www.education.gouv.fr/les-colos-apprenantes-304050>.

Vous pouvez trouver plusieurs fiches utiles sur le site de la JPA (présentation des séjours, récapitulatifs des options pour le départ des jeunes cet été, l'application du protocole sanitaire dans les colos) : <http://www.jpa.asso.fr/preparer-votre-voyage/>